

Public concerné	Apprenant sous statut : ⇒ Scolaire ⇒ Apprenti (de 16 à 29 ans)
Conditions et délai d'accès	⇒ Satisfaire à un entretien avant l'entrée en formation. ⇒ Pour les apprentis : Fournir un CV, une lettre de motivation et les diplômes Être éligible et conclure un contrat d'apprentissage ⇒ Inscription de janvier à septembre pour la prochaine rentrée de septembre. ⇒ Entrée permanente possible tout au long de la formation. (Nous consulter)
Prérequis et aptitudes	⇒ Issu(e) d'une classe de 3 ^{ème} générale, de l'Enseignement Agricole, ULIS ou SEGPA. ⇒ Avoir un réel intérêt pour le jardinage et le travail extérieur. ⇒ Avoir de bonnes aptitudes pour les travaux physiques. ⇒ Si le/la candidat(e) est titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou supérieur, possibilité d'aménagement de parcours. (Nous consulter)
Objectifs	Objectif : l'insertion professionnelle dans le secteur du paysage Le jardinier ou la jardinière paysagiste travaille pour les entreprises paysagistes, les villes, les collectivités territoriales. Il ou elle entretient les espaces verts ou les jardins, procède aux travaux d'aménagement (drainage, arrosage, décoration, plantation de végétaux d'ornement, etc.).
Durée de formation	⇒ 800 heures de formation ⇒ 24 semaines à la MFR réparties sur les 2 années scolaires. ⇒ 54 semaines en entreprise pour les scolaires. ⇒ Le reste du temps en entreprise pour les apprentis.
Contenus et compétences	<u>CHAMPS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES</u> ⇒ Réaliser, en sécurité, des travaux d'entretien paysager et/ou naturel. ⇒ Entretien la végétation, les installations et infrastructures paysagères. ⇒ Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager (Mise en place de végétaux et mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères). ⇒ Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements (Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle et corrective des matériel et équipement). ⇒ S'adapter à des enjeux professionnels locaux. <u>ENSEIGNEMENT GENERAL</u> ⇒ Français - Histoire-Géographie – Mathématiques – Informatique – Sciences économiques et sociales – EPS – Anglais.

Types d'entreprise d'accueil	Entreprise privée du paysage – Service des espaces verts d'une collectivité - Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) – Association de réinsertion – Communauté de communes – EHPAD – Parc et monument historique – Centre Hospitalier – Parc zoologique et/ou de loisirs - Domaine privé – Entreprise de service à la personne.
Modalités d'évaluation	Evaluations diagnostiques, formatives tout au long du cycle de formation et évaluations certificatives (Contrôles en Cours de Formation - 90% - et épreuve terminale).
Modalités pédagogiques	La pédagogie de l'alternance en MFR s'appuie sur la pratique du métier en entreprise qui est réinvestie dans les séances de cours à la MFR et permet à nouveau de se réinterroger en situation professionnelle. Moyens pédagogiques : Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs, salle informatique. Matériel et outillage pour les chantiers pédagogiques.
Poursuites envisageables	Ce CAP agricole débouche sur la vie active mais il est possible, à certaines conditions, de poursuivre notamment vers le bac professionnel aménagements paysager. Des passerelles sont également possibles vers le Brevet Professionnel Aménagements paysagers ou Métiers de la piscine et les Certificats de Spécialisation (Jardinier de golf et entretien de sol sportifs engazonnés, maçonnerie paysagère, élagage, taille et soins des arbres, arrosage intégré...).
Tarifs	Détail sur le site internet (en fonction du statut).
Lieu	MFR de Chaingy - 27 route de Blois - 45380 Chaingy Tél : 02.38.88.86.26 Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap. (Nous consulter)
Responsables de l'action	Emilie GABION , Directrice de la MFR de Chaingy Paul BOUILLET et Clara BUSSIT , Référents de formation

